

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

Le Maire ouvre la séance à 18 H 10.

Date d'envoi de la convocation : 31 Octobre 2023

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, FOUGERE, BECQUET, CAILLAUD,
COSTE, PUSSET, GLOAGUEN, LEVIEL, DAHLEN,
LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BERNHARD, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, FALCE, FEVRE, JEUNET-
MANCY, LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA,
PELLETIER, PICARD, ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : M. FAIVRE,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance** :

M. BLANC à M. COSTE
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
M. MONNOT à M. BYNEN,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
MME REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ **Jusqu'à son arrivée** :

Mme DIERICKX à M. FAIVRE.

Absent(e)s- excusé(e)s :

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder les rapports de ce Conseil Municipal, Alain SUGUENOT évoque les temps forts de la collectivité pour la fin d'année 2023.

Le premier édile cite notamment les cérémonies du 11 novembre, la 163^{ème} Vente des Vins, la cérémonie de la Sainte-Cécile, le Festival Beaune Blues Boogie, ainsi que le traditionnel Défilé des Champions le mardi 12 décembre qui sonnera le coup d'envoi du Festival Mômes & Merveilles.

Le Maire de Beaune évoque également la cérémonie des vœux le jeudi 4 janvier au Palais des Congrès de Beaune. Comme l'an passé, Alain SUGUENOT fait savoir qu'un rendez-vous aura lieu juste avant cet évènement pour mettre à l'honneur les nouveaux retraités de la collectivité.

Le Maire poursuit en abordant une question orale de Carole BERNHARD qui souhaitait connaître le montant des dépenses engagées, ainsi que le montant des recettes réalisées. Alain SUGUENOT répond à l'élue que la synthèse financière, qui doit prendre en compte des subventions récentes de partenaires, est actuellement en cours. Il informe Carole BERNHARD qu'elle aura cependant un retour sur ces éléments avant le Conseil Municipal du mois de décembre.

La parole est ensuite laissée à Alexis FAIVRE pour un rappel des décisions prises lors du dernier Conseil Municipal.

HORS COMMISSION

➤ **Rapport 1 - Délégation au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

(Rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, PREND ACTE de la communication du Maire relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

➤ **Rapport 2 – Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS**

(Rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle,
- PREND ACTE des résultats du scrutin donné par le Maire
 - ⇒ Bulletins trouvés dans l'urne 35
 - ⇒ Bulletins blancs ou nuls 0
 - ⇒ Suffrages Exprimés 35

Ont obtenu :

- Naturellement Beaune 28 voix
- Beaune Vraiment 2 voix
- Démocratie et Progrès 5 voix

Quotient électoral = 5,83

A l'issue de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, le nombre de siège obtenu est le suivant :

- Naturellement Beaune 5 sièges
- Beaune Vraiment 0 siège
- Démocratie et Progrès 1 siège

- ELIT les membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :
 - M. Pierre BOLZE
 - Mme Sophie LEFAIX
 - Mme Olivia PUSSET,
 - Mme Geneviève PELLETIER,
 - Mme Virginie LONGIN
 - Mme Emmanuelle JEUNET-MANCY

RAPPORTS SOUMIS AUX COMMISSIONS

➤ Rapport 3 – Réfection d'une portion de mur Chemin de Lune

(Rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine viticole sur le site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, pour la réfection d'une portion de mur Chemin de Lune,
- AUTORISE le Maire à déposer tout dossier d'urbanisme préalable.

➤ Rapport 4 – Adhésion au nouveau groupement de commande pour l'achat d'énergie

(Rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE l'adhésion de la Ville de BEAUNE en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur du groupement à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de BEAUNE et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- AUTORISE le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- AUTORISE le Maire à engager les dépenses inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- INTEGRE au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la délibération,
- DONNE mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de la Côte d'Or pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites ci- annexés auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- DONNE mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la Ville de BEAUNE dans le cadre de la convention constitutive.

➤ Rapport 5 – Acquisition d'emplacement réservé Rue du 16ème Chasseur

(Rapporteur : M. COSTE)

A l'issue de la présentation de ce rapport par Xavier COSTE, la parole est laissée à Sébastien PICARD.

Le conseiller municipal fait savoir que le groupe « Pour Beaune Vraiment » votera en faveur de ce rapport, compte tenu de l'enjeu de sécurité notamment pour les bus scolaires desservant le lycée Marey.

En ce qui concerne le projet d'aménagement du quartier de la gare, Sébastien PICARD met cependant en avant un article récent du Bien Public dans lequel Alain SUGUENOT, lors d'une réunion avec les habitants du quartier Madeleine, signale les difficultés de stationnement aux abords de la gare.

Sébastien PICARD, tient à rappeler, que lors du mandat précédent, les élus Danièle JONDOT, Raphaël BOUILLET et Jacques THOMAS avaient alerté sur ces problèmes.

Le conseiller municipal tient à faire état d'un constat, selon lui, partagé par tous, dans lequel le parking de la gare est associé à une véritable absurdité compte tenu des tarifs exorbitants pour des travailleurs qui ont choisi le train pour des raisons tout autant économiques que pratiques, voire écologiques.

L'élú indique ne pas s'étonner d'un engorgement des rues attenantes, qui montre cependant que tous les habitants n'ont pas encore renoncé à un mode de transport collectif, moins nocif pour l'environnement.

Sébastien PICARD poursuit en revenant sur l'article du Bien Public qui rapporte que « la mise en place d'une zone bleue dans le secteur est à l'étude.

L'élú note que, selon lui, cette zone bleue étendue, déjà existante sur l'avenue du 8 septembre, aurait pour conséquence d'une part de décourager définitivement certains travailleurs d'utiliser le train, et d'autre part de seulement déplacer le problème, en accentuant un engorgement des rues plus éloignées pour les travailleurs, qui n'auraient pas encore été découragés.

Sébastien PICARD affirme qu'il pourrait être tentant de penser, qu'il s'agit d'une façon d'obliger les voyageurs à utiliser le parking privé payant.

Pour le conseiller municipal, cette extension de la zone bleue ne saurait répondre de façon efficace aux difficultés rencontrées à la fois par les riverains et par les utilisateurs du train.

Le groupe « Pour Beaune Vraiment » souhaite également avoir des précisions sur les propos d'Alain SUGUENOT rapportés par le Bien Public, où il évoque « l'idée de passer une convention pour l'assiette de la route afin de désenclaver le quartier ».

Le Maire de BEAUNE redit les éléments communiqués en préambule de ce rapport, dans lequel il indiquait avoir demandé au nouveau directeur régional de la SNCF de mettre fin à cette situation contraignante et absurde, qui a pour conséquence un refus de convention avec la collectivité pour vendre ces terrains à la municipalité.

En outre, Le premier édile note que l'absence de fréquentation pour ce parking réside dans le fait qu'il s'adresse à une clientèle de voyageurs de trains à grande vitesse, alors que la gare de BEAUNE n'accueille quasiment plus de TGV.

Le Maire de BEAUNE dit espérer une prise de conscience du nouveau directeur sur ce non sens, qui va à l'encontre de la mission de service public de la SNCF. Le Maire de Beaune note cependant que ce dernier n'a pas fait état d'une fin de non-recevoir, pour trouver un terrain d'entente à ce problème, notamment par le biais d'une convention, pour la future voie.

La parole est laissée à Pierre BOLZE pour s'exprimer sur l'extension des zones bleues. Le premier adjoint dit comprendre cette problématique de l'engorgement des rues liées au parking Effia, mais que le dispositif des zones bleues se veut particulièrement efficace dans les zones où il a été mis en place, notamment au niveau de l'avenue du 8 septembre. Il rappelle que cette réglementation répond à une demande des habitants eux-mêmes, pour desservir tous les usages et éviter des situations dans lesquelles certains riverains ont des difficultés à accéder à leur propre habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de 100m² sur la parcelle AI n°149 aux conditions fixées ci-dessus, et de dire que les frais de transfert inhérents et de bornage seront à la charge de la Ville de BEAUNE ;
- APPROUVE la conclusion d'une transaction à hauteur de 6000 € correspondant à l'indemnisation du mur de clôture devant être démoli ;
- AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette vente.

➤ **Rapport n° 6 – Relations contractuelles entre la Ville et l'Inspection académique concernant le centre médico-scolaire**

(Rapporteur : M. DAHLEN)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le contenu de la convention proposée et jointe en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ACCEPTE la mise à disposition du matériel téléphonique et informatique, la prise en charge des frais d'affranchissement du courrier, des fournitures administratives, des frais de téléphone ainsi que l'abonnement au réseau Internet,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat s'y rapportant.

➤ **Rapport n° 7 – Gestion des Ressources Humaines**

(Rapporteur : Mme LEFAIX)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les transformations de postes telles que proposées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE l'évolution du périmètre du service commun Direction des Systèmes d'Information telles que proposées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE l'évolution du périmètre du service commun Direction de la Commande Publique et des Achats telles que proposées dans la délibération prise à cet effet,
- DECIDE la modification du RIFSEEP de la catégorie C de la filière administrative dans les conditions détaillées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE l'adhésion de la Ville au CNAS, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- APPROUVE la convention d'adhésion entre la ville et le CNAS et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,
- APPROUVE le versement au CNAS d'une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

Nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes X Montant forfaitaire par bénéficiaire actif

- APPROUVE la désignation de Mme LEFAIX, Adjointe en charge de la Questure, de l'Emploi et de la Formation, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter la VILLE de BEAUNE au sein du CNAS.
- APPROUVE la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS, d'un délégué agent CNAS notamment pour représenter la ville de BEAUNE au sein du CNAS et assurer la communication relative au CNAS auprès des services et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.
- APPROUVE la désignation d'un correspondant CNAS parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, (le gestionnaire RH du temps comme relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion), et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission,

- DECIDE la création d'un service commun – Communication dans les conditions telles proposées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE la convention afférente à la création de ce service commun,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant, à signer tout document afférent et effectuer toute démarche.

➤ **Rapport n° 8 – Mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024**

(Rapporteur : M. CHAMPION)

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- ADOPTE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour tous les budgets précédemment soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 (Budget principal et Budgets annexes SPL Beaune Congrès et ZA Aéroport) à compter du 1^{er} janvier 2024,
 - AUTORISE le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
 - AUTORISE le Maire, ou son représentant délégué, à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

➤ **Rapport n° 9 – Adoption du Règlement budgétaire et financier**

(Rapporteur : M. CHAMPION)

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE le règlement budgétaire et financier de la Ville de Beaune qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

➤ **Rapport n° 10 – Amortissement des immobilisations : fixation des durées suite à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 et actualisation des durées d'amortissement soumises à l'instruction budgétaire et comptable M57**

(Rapporteur : M. CHAMPION)

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- FIXE pour les budgets soumis à l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 les durées d'amortissement des immobilisations mises en service à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit (cf annexe)
 - DECIDE de poursuivre les plans d'amortissement des biens acquis avant le 1^{er} janvier 2024
 - DECIDE d'appliquer, pour les budgets soumis à l'Instruction Budgétaire M57, la règle de l'amortissement au prorata temporis en retenant comme point de départ de l'amortissement la date de mise en service de l'immobilisation.
 - DECIDE d'aménager la règle de l'amortissement au prorata temporis des budgets soumis à l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 dans la logique d'une approche par enjeux :
 - Des subventions d'équipements versées et des biens acquis par lot en fixant le point de départ de l'amortissement au 1^{er} janvier qui suit leur date d'entrée dans l'inventaire
 - Des biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur à 1 000,- € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur), pour lesquels l'amortissement se fera en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
 - FIXE à compter du 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement des budgets annexes soumis à l'Instruction Budgétaire et Comptable M4 comme ci-annexé.

➤ **Rapport n° 11 – Décision modificative n°4**

(Rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ AUTORISE le Maire :

- à faire procéder aux opérations comptables décrites dans l'annexe à la présente délibération,
- à lancer les appels d'offre et à signer les marchés correspondants,
- à solliciter les subventions auprès des organismes concernés ainsi que les autorisations d'engager sans délai les dépenses.

➤ **Rapport n° 12 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (ROB)**

(Rapporteur : M. CHAMPION)

En marge de la présentation de ce rapport par Jean-François CHAMPION, le Maire de BEAUNE s'exprime sur le contexte économique dans lequel s'inscrit ce rapport d'orientation budgétaire.

Il rappelle ainsi un contexte inflationniste, avec une hausse des taux et des niveaux d'inflation jamais vus depuis 40 ans. Alain SUGUENOT évoque les causes conjoncturelles de cette inflation : un décalage offre/demande lié à la reprise des activités suite à la crise COVID, le déclenchement de la guerre en Ukraine ainsi que des décisions politiques hasardeuses du gouvernement à l'instar de la suppression de la taxe d'habitation.

Le premier édile affirme que ce contexte conjoncturel impacte la collectivité à plusieurs niveaux, qu'ils s'agissent des dépenses énergétiques avec une forte hausse des prix enregistrés depuis 2021, des achats et charges externes avec une évolution jamais observée pour les collectivités locales, des frais financiers avec l'inflation qui impacte à la hausse les taux d'intérêt, des dépenses de personnel qui sont mécaniquement entraînées à la hausse et les dépenses d'investissements qui ne sont pas épargnées non plus dans les deux secteurs de l'action publique locale : la construction et les travaux publics.

Alain SUGUENOT note que le contexte actuel laisse présager une nouvelle participation des collectivités au redressement des finances publiques à venir, alors que les aides de l'Etat s'amenuisent d'année en année.

Le Maire de Beaune décrit cependant une base financière solide qui permet la mise en œuvre du programme du mandat sans augmenter la fiscalité.

Il revient ainsi sur la gestion vertueuse et les résultats, en hausse chaque année depuis 2018, qui ont permis de préserver des marges de manœuvre malgré un contexte fortement dégradé. Pour la maire de BEAUNE, cela résulte d'un travail de fond axé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, devenue indispensable pour faire face au recul d'une partie des recettes de fonctionnement.

Cette rigueur a permis à la Ville de BEAUNE d'absorber plus facilement les imprévus économiques et financiers dans un environnement de plus en plus incertain sur tous les plans.

Le Maire de BEAUNE revient ensuite sur les grands projets de la collectivité. Parmi les projets d'envergure à venir, le Maire de BEAUNE évoque un renforcement de la sécurité. Il qualifie ce domaine comme le premier devoir d'une ville envers ses citoyens. Il cite ensuite, tour à tour, l'éducation avec la rénovation de l'Ecole Champagne Saint Nicolas et le projet de pôle des Blanches Fleurs, l'urbanisme avec une nouvelle Place Madeleine, le sport avec la piscine municipale ou encore la culture avec de nouvelles grandes expositions à venir.

La parole est laissée à Jean-François CHAMPION pour une présentation plus détaillée de ce rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire est ensuite ouvert. La parole est d'abord laissée à Carole BERNHARD.

La conseillère municipale tient à remercier les services pour le travail effectué. Elle poursuit en effectuant plusieurs remarques sur le contenu du rapport.

Elle revient d'abord sur le contexte économique, dans lequel le rapport souligne à juste titre le contexte inflationniste. Carole BERNHARD revient ainsi sur les causes conjoncturelles listées, à l'instar d'un décalage de l'offre et de la demande lié à la reprise des activités suite à la crise COVID, le déclenchement de la guerre en Ukraine, des décisions politiques hasardeuses du Gouvernement. »

Il apparaît, pour le groupe « Pour Beaune Vraiment » qu'un autre élément important qui nourrit l'inflation n'est pas cité. Il s'agit, selon Carole BERNHARD des marges records de certains secteurs qui choisissent délibérément de dépasser le transfert du coût au détriment du pouvoir d'achat des ménages. Elle note ainsi que le taux de marge des sociétés non financières a augmenté de 1,5 point, pour atteindre 33,2 %.

Pour le groupe « Pour Beaune Vraiment », il y a donc des profiteurs de guerre, générant des super-profits que le gouvernement se refuse à taxer. Elle rappelle ainsi que Bruno Le Maire disait en août ne pas savoir ce qu'étaient les super-profits. Pour Carole BERNHARD, il s'agit ainsi d'une double peine sans super-recette pour l'Etat, et des prix toujours très hauts pour les habitants et les collectivités.

Carole BERNHARD poursuit en évoquant des dépenses de fonctionnement qui concernent les fluides. Elle note que ces dépenses ont explosé ces derniers mois et que celles-ci devraient pousser au lancement d'un plan massif de rénovation énergétique du patrimoine municipal.

Par ailleurs, Carole BERNHARD redit son constat d'une attaque de l'Etat sur l'autonomie budgétaire des collectivités avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Carole BERNHARD continue en revenant sur le Plan de Loi Finances 2024, dont elle estime les prévisions du gouvernement trop optimistes sur les perspectives de croissance, et la baisse de l'inflation qui ne se traduit pas mathématiquement par une baisse des prix. Pour l'élue, il existe un risque bien réel de s'installer dans un contexte de vie chère.

Compte tenu de l'absence de majorité du gouvernement, Carole BERNHARD dit craindre une loi sans débat, mal adoptée par le biais d'un nouveau recours au 49.3.

En ce qui concerne les finances de ce rapport, la conseillère municipale note une épargne nette et une capacité d'autofinancement rassurantes pour l'instant.

Carole BERNHARD poursuit ensuite sur les projets de la majorité. Pour les services municipaux, le groupe « Pour Beaune Vraiment » fait la proposition d'expérimentation d'un congé menstruel.

D'après les données communiquées sur les informations relatives aux dépenses de personnel, l'élue note que les femmes représentent 53,4% des agents. Au regard de la pyramide des âges qui lui est fournie, elle estime qu'au minimum 32% des agents soit 85 femmes sont menstruées.

Elle met ensuite en avant, un sondage réalisé par l'IFOP en mai 2021, dans lequel près d'une femme sur deux dit souffrir de dysménorrhée (règles douloureuses). D'après ce sondage, cette proportion monte jusqu'à 60% chez les femmes les plus jeunes.

Pour compléter son propos, Carole BERNHARD cite le professeur en Santé de la reproduction John Guillebaud, qui affirme ainsi que les douleurs liées aux règles peuvent parfois « être aussi fortes que lors d'une crise cardiaque ». Selon lui des expériences menées avec des appareils simulant les crampes menstruelles sur des hommes ont montré à quel point les hommes sous-estimaient ces douleurs.

Carole BERNHARD encourage le conseil à aller regarder quelques vidéos qui en témoignent.

Elle poursuit en indiquant que des collectivités en France s'engagent dans la reconnaissance de ces douleurs spécifiques aux femmes en expérimentant un congé menstruel.

Cette démarche permet, selon elle, de sortir ces douleurs de l'invisibilisation et d'offrir la possibilité de prendre jusqu'à 2 jours de congé par mois sans jour de carence via une ASA.

Il suffira, à l'agente de produire un certificat établi par un médecin valable pour une année.

La conseillère municipale insiste ensuite sur l'avancée que représente ce congé pour les femmes menstruées qui travaillent. Pour ceux qui serait réticents à l'idée qu'une agente puisse prendre 12 jours pour ses douleurs de règles par an, Carole BERNHARD souhaite répondre que les douleurs menstruelles n'ont pas la même intensité à chaque cycle.

Le groupe « Pour Beaune Vraiment » se dit persuadé que l'instauration d'une telle expérimentation est de nature à fidéliser les agents et à moderniser l'image de la collectivité.

En ce qui concerne la sécurité, la conseillère municipale ne trouve rien à redire sur la nécessité de moderniser et de continuer à équiper les policiers municipaux. Pour tout ce qui a trait à la sur la sécurité routière, l'élue propose, plutôt que de simplement investir dans le renforcement de la signalisation, une piétonnisation du centre-ville ou du moins de ses principales places.

L'élue note que tout plaide en faveur de cette mesure, en citant tour à tour la réduction des nuisances sonores et de la pollution, une déambulation sécurisée et apaisée des piétons, la reconquête des espaces immobilisés par les véhicules.

Selon elle, toutes les expériences menées sur la piétonnisation des hyper-centres concluent à une plus forte fréquentation, et les commerçants, souvent réticents au départ ne souhaitent jamais revenir en arrière.

La conseillère profite, à ce titre de son intervention, pour demander l'état d'avancement des travaux de la commission extra-municipale sur ce sujet en particulier.

En ce qui concerne les projets d'aménagement urbain et sur la mobilité douce, le groupe « Pour Beaune Vraiment » dit rester sur sa faim en ayant majoritairement l'impression d'avoir « des trottoirs flambant neufs ». Carole Bernhard souhaite redire qu'il s'agit d'une occasion manquée d'associer les habitants à l'élaboration de ce projet de réaménagement.

L'élue aborde ensuite les modalités de gouvernance de la municipalité. Afin d'offrir aux habitants une ville adaptée au changement climatique, Carole BERNHARD réitère sa demande de créer une commission municipale du développement durable et de la transition écologique. Il s'agirait, selon elle, d'une commission transversale comme la commission finance, chargée d'évaluer chaque projet sous l'angle de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Carole BERNHARD poursuit sur le thème de l'inclusion et de la cohésion dont le groupe « Pour Beaune Vraiment » dit s'étonner que les émeutes du 30 juin ne soient pas mentionner dans le paragraphe dédié à ce sujet. A ses yeux, ces événements complètement inédits à Beaune devraient entrer en ligne de compte dans la réflexion à mener sur l'inclusion et la cohésion sociale.

Elle revient ainsi sur la page 21 du rapport dans lequel il est écrit que « Des cessions de terrains seront également réalisées pour les investisseurs privés souhaitant mettre en valeur des parcelles municipales offrant parfois peu de perspectives à la Ville ». A la lecture de ces lignes, Carole BERNHARD dit penser à la parcelle de Saint-Jacques, vendue sans aucune consultation de la population du quartier et sans aucune considération pour les conséquences sur la qualité de vie des habitants qui en sera bouleversée.

Carole BERNHARD dénonce un projet injuste qui prive les locataires des HLM, de ce quartier prioritaire, d'un espace de respiration.

L'élue affirme que la société est en pleine déliquescence, et que la paix sociale n'est à Beaune qu'en trompe-l'œil. Elle invite ainsi à regarder l'année 2023 sous le signe des mobilisations historiques contre le gouvernement à l'instar de la contre-réforme des retraites et une brutalité de l'Etat qui se réfugie dans les dernières ornières de la 5^e République agonisante.

Elle rappelle également l'assassinat de la professeure Agnès Lassalle, la mobilisation historique des paysans, des citoyens qui refusent l'accaparement de l'eau séquestrée dans les méga-bassines, la mort du jeune Nahel et l'embrasement de tout le pays dans les villes grandes, moyennes, petites, dont BEAUNE qui ne fait pas d'exception, l'assassinat de Dominique Bernard, et depuis un mois, le retour d'une flambée d'antisémitisme.

Carole BERNHARD décrit une société en lambeaux et affirme qu'il est de la responsabilité, des élus de tenter de retisser les liens distendus ou brisés.

Le groupe « Pour Beaune VRAIMENT » redit son souhait d'un nouveau contrat social qui doit permettre de donner une voix aux habitants. Carole BERNHARD revient ainsi sur sa proposition d'installer enfin des conseils de quartier, un conseil municipal des jeunes, des budgets participatifs, et plaide pour meilleure considération qui est la seule chose que les habitants demandent.

« Pour refaire cette société », l'élue avance une dernière proposition en souhaitant que la ville s'inscrive dans une expérimentation de caisse alimentaire commune.

Elle rappelle ainsi le contexte d'une précarité et d'une pauvreté qui, selon elle, existaient à Beaune, avant cette longue période d'inflation. L'inflation sur les produits alimentaires était de 15,9% sur un an à fin mai 2023, mais selon l'INSEE, certains produits ont atteint plus de 30% d'augmentation.

Pour Carole BERNHARD, les fabricants de produits agro-industriels ont fait des marges records, tandis que cette inflation a accru le nombre de Beaunoises et de Beaunois qui ont des difficultés à se nourrir.

Elle rappelle, qu'à Beaune, de nombreux concitoyens souffrent de la faim et prend les exemples du Secours Populaire qui fournit des colis alimentaires réguliers à 116 familles, des Restos du Cœur qui distribuent deux jours par semaine pour 260 familles sur la campagne d'été, de La Croix-Rouge qui organise sur quatre jours par semaine une distribution d'aide alimentaire pour 700 à 800 personnes.

Carole BERNHARD fait remarquer que la plupart de ces structures souhaitent aller vers une véritable coordination de leurs actions, voire une mutualisation de leurs moyens pour certaines.

Pour l'élue, l'aide alimentaire qu'elles fournissent est indispensable pour ces familles beaunoises. L'élue poursuit en indiquant que selon l'étude INCA3 reprise par l'Observatoire des Inégalités, il y aurait 4 fois moins d'utilisateurs de l'aide alimentaire que de personnes qui pourraient en avoir besoin.

Elle rappelle qu'en septembre, au niveau national, les Restos du Cœur, bientôt suivis par le Secours Populaire, les Banques Alimentaires et la Croix-Rouge, contraints eux-mêmes par la flambée des prix alimentaires et énergétiques, ont tiré la sonnette d'alarme devant l'afflux de nouveaux demandeurs.

Pour la conseillère municipale, la distribution alimentaire a des limites, pointées par les associations elles-mêmes, par leurs bénéficiaires, ainsi que par l'Inspection Générale des Affaires Sociales dans un rapport de 2019, intitulé « La lutte contre la précarité alimentaire - Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique ».

Selon celle-ci, l'aide alimentaire a été structurée au départ comme un débouché pour les surplus de la production agricole émanant de la PAC. La qualité nutritionnelle des aliments distribués est faible, voire mauvaise pour l'équilibre alimentaire.

Carole BERNHARD note ainsi que l'alimentation des plus précaires est subie et non choisie.

Pour l'élue, la distribution alimentaire produit chez les personnes qui en bénéficient un sentiment de honte qui est délétère pour l'estime de soi.

L'alimentation est, selon elle, un espace d'inégalité du côté des mangeurs. Pour les personnes pauvres, il s'agit d'une alimentation industrielle, moins chère mais de mauvaise qualité, pour les personnes les plus riches, il s'agit d'une alimentation saine et qualitative, tandis que du côté des producteurs, Carole BERNHARD constate une multitude d'agriculteurs qui n'arrivent plus à vivre de leur métier.

Pour l'élue, BEAUNE, qui cultive depuis si longtemps une tradition de charité, pourrait s'imaginer une tradition nouvelle et complémentaire : celle de la solidarité, avec la proposition suivante.

Afin de permettre à tous les concitoyens d'avoir accès à une alimentation choisie et de qualité, qui soutienne une agriculture locale et durable, le groupe « Pour Beaune Vraiment » propose d'expérimenter pendant un an un système de Caisse Alimentaire Commune, fondée sur l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Cette caisse pourrait reposer sur 3 principes :

- 1) Une logique d'universalité afin de répondre à un besoin partagé par tous (Chaque cotisant recevrait 100€ par mois sous forme de monnaie locale).
- 2) Le conventionnement des produits et des points de vente via un comité citoyen des usagers
- 3) La cotisation selon ses moyens (de 1 à 150€)

Carole BERNHARD indique qu'au départ, une campagne d'information permettrait de sensibiliser la population, puis un appel au volontariat serait lancé et se conclurait avec le tirage au sort de 50 habitants. Le comité des usagers serait constitué, pour moitié par des habitants en situation de précarité, et déterminerait les produits et points de vente à conventionner, tandis que le CCAS pourrait être la structure porteuse de l'expérience.

La conseillère évoque ensuite les retombées de ce dispositif qui permettrait, selon elle, d'accéder avec dignité, sans stigmatisation, à une alimentation choisie, saine et de qualité, de développer une souveraineté alimentaire, en soutenant les paysans qui pratiquent une agriculture locale durable et de partager une expérience démocratique.

Carole BERNHARD fait savoir que plusieurs collectivités se sont engagées dans des expérimentations de démocratie alimentaire inspirées par ces principes, qui permettent aux habitants de se réapproprier et de resocialiser l'alimentation.

Carole BERNHARD clôture son intervention en s'étonnant de l'absence du Rapport de l'Égalité Homme Femme, qui est rendu obligatoire aux débats sur le projet de budget, dans un décret du 24 juin 2015.

Le Maire de BEAUNE explique à Carole BERNHARD qu'il ne s'agit pas d'un document du Débat d'Orientation Budgétaire, puisqu'il n'est pas question ici d'un choix budgétaire mais d'un constat. Alain SUGUENOT lui indique cependant que celui-ci lui sera communiqué en décembre, au moment de l'esquisse budgétaire.

La parole est ensuite laissée à Geoffroy BRUNEL. Le conseiller municipal reconnaît une autonomie budgétaire de plus en plus complexe.

En ce qui concerne les projets de la collectivité, le conseiller municipal rappelle l'inquiétude, dont il avait fait part, sur « le retournement de conjoncture », lors du vote du compte administratif. Il constate cependant que cette tendance se confirme en notant une tendance prudente sur l'emprunt et un recul sur certains projets. L'élu cite ainsi le projet du « Fil de l'Eau », le stade rugby ainsi qu'un format de rénovation de la piscine moins ambitieux.

Geoffroy BRUNEL poursuit en indiquant que certains investissements futurs sont pourtant particulièrement cruciaux, et alerte sur la nécessité de ne pas se tromper dans les choix qui sont faits afin d'engager une vision à long terme pour la Ville de BEAUNE.

Le conseiller municipal rappelle une démographie en baisse, et qui s'accompagne d'un vieillissement de la population. Même s'il constate des efforts en matière de logement, Geoffroy BRUNEL indique que ces derniers ne pourront pas rattraper le creux déjà installé, et dont les conséquences ne pourront que s'accroître notamment dans les effectifs en baisse des écoles.

Aux yeux de Geoffroy BRUNEL, cet enjeu de la démographie est pourtant capital pour élargir les capacités financières, notamment par le biais de l'accès à la propriété compte tenu des revenus de la taxe foncière et du nombre d'habitants qui impacte la dotation forfaitaire de la ville.

Pour l'élu, l'objectif serait de pouvoir attirer une population plus formée, et donc imposable, étant donné les atouts de l'économie beaunoise afin d'offrir des perspectives plus positives aux finances de la collectivité.

Pour Geoffroy BRUNEL, la collectivité doit davantage réfléchir au type de logement et à la qualité de service qu'elle propose à ses nouveaux arrivants afin de les attirer à BEAUNE.

L'élu poursuit en s'interrogeant sur l'absence de mention sur l'adaptation au changement climatique. Il rappelle sa volonté d'une piétonnisation du centre-ville qui pourrait commencer par une piétonnisation saisonnière, avant de revenir sur la nécessité de faire du quartier de la gare une plateforme permettant d'associer toutes les mobilités douces, dont les navettes qui ne lui semblent pas suffisamment efficaces dans leur fonctionnement.

D'autres efforts seraient, selon lui, à même d'être réalisés dans la déminéralisation de la ville, la gestion de la sécheresse, de la canicule, et de la lutte contre les nuisibles.

Enfin, en ce qui concerne les projets culturels, Geoffroy BRUNEL sollicite un bilan économique en bonne et due forme du Festival BELEN avant d'interroger sur les retours de fréquentation de la Cité des Vins.

Sur cette dernière interrogation, le Maire tient à répondre directement à Geoffroy BRUNEL que la Ville de BEAUNE a délégué son exploitation, et qu'elle n'a, pour l'instant, pas d'éléments à communiquer sur son fonctionnement. En revanche, Alain SUGUENOT rappelle une excellente saison touristique 2023, avec notamment près de 500 000 visiteurs pour l'Hôtel Dieu, qui devrait se répercuter sur le bilan de fréquentation de la Cité des Vins.

Geoffroy BRUNEL prend note de cette réponse et termine son intervention en abordant le sujet de la gouvernance de la collectivité. L'élu indique qu'il souhaiterait avoir un retour de la commission extra-municipale « Beaune Civique » votée en avril 2021. Le conseiller municipal poursuit en disant regretter la non diffusion en ligne du Conseil Municipal, l'absence de mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants qu'il a pourtant plusieurs fois proposé et un manque de considération global vis-à-vis de l'opposition avec toujours l'impossibilité de pouvoir disposer d'une adresse mail propre à la Mairie de BEAUNE.

Geoffroy BRUNEL fait également part de sa déception de ne pas avoir de retour écrit dans les demandes qui sont adressées au Maire de BEAUNE, en prenant l'exemple d'une interrogation sur l'extension des terrasses des commerces, restée sans retour depuis le mois de juillet 2023.

Le Maire de BEAUNE s'étonne de cette dernière remarque. Il rappelle qu'il s'agissait d'une question individuelle, le Conseil Municipal n'était pas compétent sur ce sujet, puisque s'agissant d'un problème de sécurité publique, cela était du ressort des pouvoirs de Police du Maire. En ce sens, la réponse à cette question avait été apportée dans le cadre d'un arrêté municipal.

Alain SUGUENOT poursuit sur les demandes conjointes formulées par les deux groupes sur la possibilité d'adapter le paysage urbain à la circulation douce. Il fait ainsi savoir qu'une partie de la Place Madeleine fera l'objet d'une Zone à Trafic Limité, avec un espace réservé aux bus et une piétonnisation à cet endroit élargie des deux côtés, afin de permettre aux Beaunois de se réapproprier leur Ville et alléger le trafic.

Le Maire de BEAUNE poursuit sur le projet du « Fil de l'Eau » qu'il dit bel et bien en cours. Il fait savoir qu'un inventaire et des démarches administratives sont actuellement à l'étude, et que les partenariats entrepris donneront lieu à une liaison entre le Parc de la Chartreuse et le Parc de la Bouzaize.

En ce qui concerne le stade de rugby, Alain SUGUENOT rappelle que les terrains rendus constructibles en zone de Chavet, donneront lieu à la réalisation d'une structure sportive, mais que le choix d'un site multisport ou d'un terrain de rugby n'est pas encore acté. Il rappelle toutefois sa volonté de soutenir, plus que jamais, ce club notamment par le biais de son école qui compte plus de 200 jeunes et qui se veut l'une des plus performantes du territoire.

Le Maire de BEAUNE poursuit en évoquant son ambition en faveur du CCAS, en lui donnant la possibilité d'être une passerelle vers des formations à la fois nouvelles et qualitatives, qui iront de pair avec l'offre de logements mis en place par la collectivité à l'attention des jeunes actifs.

Alain SUGUENOT dit cependant adhérer à la proposition de Carole BERNHARD de créer une caisse alimentaire commune, tout en ayant conscience des disparités existantes à BEAUNE.

Le premier édile dit avoir évolué sur la question d'un Conseil Municipal des jeunes et se dit favorable à ce projet.

Le Maire de BEAUNE revient sur la commission extra-municipale Beaune Civique et concède un certain retard compte tenu du décès de Gilles Attard, qui était la véritable « cheville ouvrière » au sein de cette assemblée.

Alain SUGUENOT aborde ensuite la question de la démographie évoquée par Geoffroy BRUNEL. Le Maire de Beaune note que ce que le conseiller municipal voit comme une baisse démographique en tant que tel est à rapprocher d'un phénomène complexe lié au vieillissement de la population.

Le Maire de BEAUNE se dit toutefois confiant dans l'avenir de la collectivité, et rappelle ainsi la réalisation des 800 logements, ainsi que la rénovation du patrimoine scolaire qui va dans le sens d'une ville toujours plus dynamique, où il est possible de s'installer durablement.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** des éléments communiqués par le Maire sur la situation financière de la Ville, permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

Le Secrétaire
Alexis FAIVRE

Le Maire
Alain SUGUENOT